

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 08460
Numéro SIREN : 521 770 438
Nom ou dénomination : 9HOTEL COLLECTION

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2022 sous le numéro de dépôt 69455

9HOTEL COLLECTION

Société par actions simplifiée au capital de 74 000 000 euros
Siège social: 251, boulevard Pereire - 75017 Paris
521 770 438 RCS Paris
(La « Société »)

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2022

.../...

PREMIERE DECISION

Nomination de Mademoiselle Marie-Astrid QUENTIN en qualité de directeur général de la Société

Les Associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de directeur général de la Société, sur proposition du Président conformément aux stipulations de l'article 15 I des statuts de la Société, pour une durée de douze (12) mois à compter de ce jour :

Mademoiselle Marie-Astrid QUENTIN
de nationalité française,
née le 13 octobre 1991 à Toulouse,
demeurant au 180 rue de Grenelle - 75007 Paris,

Mademoiselle Marie-Astrid QUENTIN accepte le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et déclare n'être frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ledit mandat au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION

Nomination de Monsieur Louis QUENTIN en qualité de directeur général de la Société

Les Associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de directeur général de la Société, sur proposition du Président conformément aux stipulations de l'article 15 I des statuts de la Société, pour une durée de douze (12) mois à compter de ce jour :

Monsieur Louis QUENTIN
de nationalité française,
né le 7 novembre 1996 à Toulouse,
demeurant au 54 boulevard Maillot 92200 Neuilly sur Seine,

Monsieur Louis QUENTIN accepte le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et déclare n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ledit mandat au sein de la Société.

.../...

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont conférés au Président ou au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités relatives aux présentes.

* * * *

« Certifié conforme à l'original »


M. Jérôme QUENTIN